Inscription



Actualité du droit de la publicité

Publicité et pratiques commerciales déloyales

PARIS - 9H00 - 12H00 JEUDI 13 DÉCEMBRE 2012

COMMENT S'INSCRIRE?

COURRIER LexisNexis® Formations
141. rue de Javel - 75747 Paris cedex 15

FAX 01 45 58 94 35

TE-MAIL formations@lexisnexis.fr

http://formations.lexisnexis.fr

INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE

© 0 821 200 700

FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier pédagogique, la restauration.

Contactez-nous pour obtenir une aide à la constitution de votre dossier de prise en charge OPCA/FIFPL et autres organismes tiers payeurs.

COMMANDEZ LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

☐ Je souhaite commander _____ ex. du dossier pédagogique au prix unitaire de 199 € HT (238 € TTC).

RÈGLEMENT

- ☐ Ci-joint le règlement par chèque bancaire à l'ordre de LEXISNEXIS
- Par virement à notre banque CIC SUD, compte n°3006610947 00010002702 89
- Règlement à réception de la facture

DATE/CACHET ET SIGNATURE



⊒ Tarif : 469 € ^{нт}	(soit 560,92 €TT
-------------------------------	------------------

A l'issue de la formation, une facture valant convention de formation et une attestation de présence sont adressées au client.

CP-12C211

MES COORDONNÉES (1er participant)

☐MME ☐MLLE ☐M. N° CLIENT (si vo	us le connaissez)	
NOM / PRÉNOM		
ÉTABLISSEMENT/SOCIÉTÉ		
ADRESSE		
CODE POSTAL LO	DCALITÉ	
VOTRE ACTIVITÉ		
E-MAIL		
TÉL SI	IRET	
ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE		

* MES COORDONNÉES (2º participant)

□MME □MLLE □M Nº CLIENT (si même établissement

-50% de réduction soit 334,28 € TTC

	TO CELETT (STATE OCCUPANCY)
NOM/PRÉNOM	
E-MAIL	TÉL

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

CONDITIONS D'ANNULATIONS ET DE REMPLACEMENT

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à LexisNexis et lui parvenir au moins 10 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, LexisNexis facturera à l'entreprise inscrite 100% du prix de la formation, montant non imputable sur votre budget de formation. Les remplacements de participants sont admis sous réserve d'appartenir à la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être confirmés par écrit à LexisNexis

LexisNexis se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 10 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, LexisNexis s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire, par écrit. LexisNexis se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

A propos de la prise en charge de votre formation : le Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux accorde une prise en charge partielle d'une journée de formation par an aux avocats, avoués, notaires, administrateurs judiciaires, huissiers de justice non salariés

La demande doit en être faite, auprès du FIF.PL., au minimum 15 jours avant la date de la formation : FIF.PL. Maison des Professions libérales - 35-37, rue Vivienne - 75083 Paris cedex 02 - 76L 0155 80 50 00 - Fax 0155 80 50 20

LexisNexis est enregistré sous le numéro 11 75 40593 75.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

LexisNexis® Formations



PARIS - JEUDI 13 DÉCEMBRE 2012

Direction scientifique Linda ARCELIN

Avec les interventions de Jean-Louis FOURGOUX
et d'un représentant de l'ARPP

- Redéfinir avec des experts les contours de la notion de publicité
- Faire un panorama de l'actualité de la publicité réglementée
- Actualiser vos stratégies de défense et de protection de l'œuvre publicitaire, et de la marque
- Analyser les rapports entre publicité online et protection du cyberconsommateur.













VOTRE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

Le dossier pédagogique compile les principaux textes cités, les copies en texte intégral des décisions de jurisprudence et de nombreux autres documents jugés particulièrement pertinents et utiles (extraits de fascicules du JurisClasseur, articles de revues, bibliographies...).



Il vous est remis en début de formation.

Pourquoi participer à un atelier LexisNexis?

Un atelier LexisNexis est un concept de formation destiné à approfondir vos connaissances juridiques sur une thématique dont vous maîtrisez déjà les fondements.

- > Rencontrer et échanger avec des spécialistes reconnus
- > Obtenir des réponses concrètes pour vos dossiers
- > Être alerté sur les points clés à surveiller en priorité
- > Développer votre réseau professionnel
- > Valider efficacement vos heures de formation obligatoires

PROGRAMMF

Actualité du droit de la publicité

Publicité et pratiques commerciales déloyales

JEUDI 13 DÉCEMBRE 2012 À PARIS

9h00 : petit déjeuner d'accueil 9h15 : début des trayaux

Contours actuels de la notion de publicité

- Contenu de la publicité : quels sont les éléments déterminants ?
- Une publicité contient-elle forcément un argument promotionnel ?
- Une publicité contient-elle forcément toutes les « informations substantielles » (art. L. 121-1 II Code de la consommation)?
- Moment de la publicité : jusqu'où un message peut-il être qualifié de publicité ?
- Avant la conclusion du contrat
- Après la conclusion du contrat?

Par Linda ARCELIN et un représentant de l'ARPP (sous réserve)

Actualité des rapports entre publicité et propriété intellectuelle

- Utilisation de la marque d'autrui
 - Publicité comparative et comparateurs en ligne
- Achat de mots-clefs
- Protection de l'œuvre publicitaire
- Protection des slogans
- Protection des emballages
- Protection de la création publicitaire

Par Jean-Louis FOURGOUX

Actualité sur les publicités réglementées

Par Jean-Louis FOURGOUX

Actualité des rapports entre publicité et protection de la vie privée

- Spamming et publicité ciblée
- Information des internautes
- Le consentement du cyberconsommateur
- Le droit à l'oubli du cyberconsommateur
- Le rôle de la CNIL
- Le rôle des organisations professionnelles (ARPP, EASA)
- Réforme européenne
- Dispositifs de mesure d'audience

Par Linda ARCELIN et un représentant de l'ARPP (sous réserve)

12h00 : fin des travaux

DIRECTION SCIENTIFIQUE

 Linda ARCELIN, Maître de conférences à l'Université de La Rochelle, Centre d'Etudes Juridiques et Politiques (CEJEP)

INTERVENANTS

- Jean-Louis FOURGOUX, Avocat à la Cour de Paris et au Barreau de Bruxelles, Partner, Cabinet Fourgoux & Associés
- Un représentant de l'ARPP (sous réserve)



VOTRE LIEU DE FORMATION

cœur de Paris dans un cadre prestigieux, il dispose d'équipement aussi moderne que confortable pour favoriser l'étude et les échanges.